

DELIBERATION DD2026_013

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	60
Votants	73
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ROUTIÈRE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CAPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ROUTIÈRE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que depuis 2015, le Grand Périgueux s'est engagé dans la réalisation de travaux d'investissement de voirie dans le cadre d'un programme d'itinéraires alternatifs visant à remettre à niveau les voiries, essentiellement communales, utilisées comme contournement de la ville de Périgueux par les automobilistes.

Qu'afin de permettre l'intervention du Grand Périgueux, les voiries concernées sont intégrées dans l'intérêt communautaire de la compétence voirie puis une fois les travaux réalisés elles sont retirées de cet intérêt communautaire et remises en gestion aux communes.

Qu'à ce jour les travaux sur les itinéraires concernés ont été réalisés et les voiries ont donc vocation à être rétrocédées aux communes par retrait de l'intérêt communautaire.

Bilan des travaux réalisés :

	Tronçon	Date de fin des travaux	Coût en M€
IA SUD-EST	Giratoire RD6089 - OA A89	2018	3,8
	OA A89 - giratoire est Atur	2019	
	Giratoire route des paillets/RD2	2022	
	Giratoire RD2 - carrefour 4 routes Atur	2023	
IA NORD-EST	Entrée de Cornille - RD8	2018	3,2
	Traversée du bourg de Cornille	2019	
	Giratoire route colombier/RD69	2022	
	Sortie bourg Cornille - giratoire RD69	2024	
IA NORD	Paumarélie - Chaumardie	2017	5,0
	Chaumardie - Le Pouyaud	2018	
	Le Pouyaud - RD3	2024	
IA OUEST	Giratoire des 4 routes à Coulounieix - giratoire de marival à Marsac	2026	3,2
IA CENTRE	Bretelle du bassin	2019	2,2
	Clergerie/C.Bernard/Bd B2B	2024	
TOTAL IA			17,4

Considérant que l'ensemble des itinéraires alternatifs encore inscrits dans les compétences du Grand Périgueux sont rétrocédés aux commune il s'agit de :

- Itinéraire alternatif Sud-Est :

Commune déléguée d'Atur :

- Rue Charles Baudelaire jusqu'à la route des Paillets
- puis route des Paillets jusqu'au Carrefour avec la RD2 et la route de Puycorbeau au lieu-dit «Aux Quatre routes».

- Itinéraire alternatif Sud-Ouest : de l'échangeur de la Rampins Marsac sur l'Isle, sur un linéaire total de 5 kilomètres dont 1,6 km de voiries nouvelles.

- Itinéraire alternatif Nord-Est : Du Bourg de Cornille jusqu'au RD 69.

- Itinéraire Nord : Du giratoire du Pouyaud (RD8) au RD 3

- Itinéraire Centre (Périgueux) : La bretelle du bassin, Rue Clergerie jusqu'au carrefour du Professeur Peyrot, Rue du professeur Peyrot entre la rue Claude Bernard et le boulevard Bertran de Born et Boulevard Bertran de Born.

Qu'ainsi l'intérêt communautaire en matière de voirie (cf ci-après) ne comprendra plus d'itinéraires alternatifs.

Qu'il est précisé que, comme l'a décidé le conseil communautaire en date du 28 mai 2015, pour les voiries retournées aux communes après travaux une convention de remise de la voirie prévoyant que le Grand Périgueux s'engage à participer à hauteur de 50 % des investissements rendus nécessaires du fait de la dégradation usuelle de la voie sera signée. Cette participation devra obligatoirement être précédée d'un plan de programmation des travaux approuvé par le Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de modifier l'intérêt communautaire en matière de voiries intercommunales de la manière suivante :

a) Intérêt communautaire : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

Les voiries communautaires sont :

- les voiries des zones d'activités
- la voie d'accès au pôle universitaire
- le cheminement modes doux vers l'AquaCAP
- les voies bus en site propres
- Les voies vertes aux abords des rivières Isle et Manoire sur les communes de d'Annesse et Beaulieu, Razac sur l'Isle, Marsac sur l'Isle, Chancelade, Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Bassillac et Auberoche, Antonne et Trignonnant, Escoire et telles que précisées dans le plan ci-joint.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU